



Faculté des Sciences de Montpellier

CONSEIL

Séance du 1^{er} juin 2022





MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : Professeurs des Universités (10)

Rachel **CERDAN**

Benoite de **SAPORTA**

Guilhem **DESBROSSE**

Jean- Sébastien **FILHOL**

Thierry **GUILLET**

Souhila **KACI**

Philippe **MÜNCH**

Florence **PERRIN**

Christian **RETORÉ**

Arnaud **VIRAZEL**

Présent·e	Représenté·e par
X	
	Rachel CERDAN
X	
X	
X	
X	
X	
X	

Collège B : autres Enseignants Chercheurs et Enseignants (10)

Anne-Muriel **ARIGON**

Emilien **AZEMA**

Sèverine **BERARD**

Patrick **CANADAS**

Sonia **CANTEL**

Nelly **GODEFROY**

Christine **LEREDDE**

Stéphanie **ROUALDES**

Constantin **VERNICOS**

Coralie **WEIGEL**

Présent·e	Représenté·e par
X	
X	
X	
X	
X	
X	
	Emilien AZEMA
	Patrick CANADAS



Collège C : Usagers (8)

	Présent·e	Représenté·e par
Amal QOBAA	X	
Sarah Mélina PARENT (suppléante)		
Tiago CAMACHO-HENRIQUES		Morgane PINATEL
Dylan LAPE (suppléant)		
Laure NANNINI	X	
Chloé SEGUI (suppléante)		
Lucas DEMEULEMEESTER		Laure NANNINI
Nathan RAYNAUD (suppléant)		
Morgane PINATEL	X	
Leïla LANGBOUR (suppléant)		
Julien ROCHE	X	
Baptiste RODRIGUEZ (suppléant)		
Chaïmâa BELHAOUARI	X	
Margot BONELLO (suppléante)		
Timothée LABAU		Amal QOBAA
Thomas TESQUIÉ		



Collège D : Personnels IATSS (4)

Georges **BOUBY**

Corinne **FERNANDEZ**

Nabil **KOUADRI**

Thierry **VINDOLET**

Présent·e	Représenté·e par
X	
X	
X (départ à 11h)	Corinne FERNANDEZ
X	

Personnalités extérieures (4)

Claire **GATECEL**
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Karine **WISNIEWSKI**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
-Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Max **LEVITA**
(Montpellier Agglomération)

Présent·e	Représenté·e par
	Anne-Muriel ARIGON
X	
	Karine WISNIEWSKI

Personnalités extérieures à titre personnel (3)

Arnault **IOUALALEN**

Florence **LAZARD**

MARTINE **LUMBRERAS**

Présent·e	Représenté·e par
	Martine LUMBRERAS
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le
Conseil d'Administration de l'Université Montpellier le 7 février 2022, - Chapitre 1 :
le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40



INVITES PERMANENTS PRESENTS

- Directeurs·trices adjoints·tes

Sylvie **HURTREZ-BOUSSES** (Etudes)
Frédéric **LEMOIGNO** (Pratiques pédagogiques)

- Directeurs·trices Département d'enseignement

Sébastien **CLEMENT** dir adj (Chimie)
Stephan **GASCA** (DDL)
Arnaud **MARTIN** (BE)
Philippe **MÜNCH** (IRES)
Arnaud **VIRAZEL** (EEA)

- Directeurs·trices Administratifs·ves

Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe)

- Chefs de service/pôle

Patrick **DIEZ** (Contrôleur de gestion)
Corinne **FERNANDEZ** (Service relations extérieures et partenariales)
Michelle **LEVEQUE** (OFSI)
Nabil **KOUADRI** (Logistique)

- Invités·es exceptionnels·les

Vincent **BOUDET**
Guilhem **DESBROSSES**
Jérôme **CASTELLON**
Emmanuel **LE CLEZIO**
Catherine **LORIN-NEBEL**
Anne-Marie **MARTINEZ**
Louise **NYSSSEN**
Florence **PERRIN**
William **PUECH**

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)



Le **mercredi 1^{er} juin 2022**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 25 mai 2022, se sont réunis sous la Présidence de **M. MARIN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en amphithéâtre 36.01 - bâtiment 36 du campus Triolet.

M. MARIN salue l'assemblée et ouvre la séance. Il annonce l'ordre du jour initial :

1- Mot du Directeur,

2- Vote du relevé de conclusions du Conseil d'UFR,

3- Présentation et désignation des Chargés-es de mission de la Faculté des Sciences,

4- Validation du fonctionnement du Bureau du Conseil FdS,

5- Vote des tarifs du stage d'été pour la préparation à l'Agrégation interne de mathématiques,

6- Votes de conventions,

1 Mot du Directeur

a- Actualités

✓ Directeurs Adjoints nouvellement nommés

M. MARIN rappelle que le Conseil a validé, en séance du 17 mai dernier, la nomination des Directeurs Adjoints de la Faculté des Sciences. Tous étaient élus au Conseil de la Faculté. Au titre de l'engagement que **M. MARIN** avait pris lors de sa campagne, les conseillers ont tous démissionné de leur fonction pour occuper celle de Directeur.trice Adjoint.e.

En application de ce principe,

- **M. ALI**, Directeur Adjoint Communication et Relations Internationales, a cédé sa place à **Mme PERRIN**,

- **Mme HURTREZ-BOUSSES**, Directrice Adjointe des Etudes, a cédé sa place à **M. DESBROSSE**,

- **Mme TOURNIER**, Directrice-Adjointe Finances et Moyens, a cédé sa place à **M. FILHOL**,

M. MARIN informe qu'en sa qualité de Directeur, il a également démissionné de sa fonction de Conseiller et a laissé sa place à **Mme De SAPORTA**.

M. MARIN ajoute que **M. FILHOL**, Conseiller de la Faculté des Sciences et nouvellement nommé Directeur adjoint Formation Permanente et Continue, présentera prochainement sa démission en qualité de conseiller et cèdera sa place à **Mme DUFAY**.

✓ Fête estivale de la FdS

M. MARIN annonce que le 28 juin 2022, à partir de 11h30, se tiendra la fête estivale des personnels de la Faculté des Sciences. L'ensemble des personnels enseignants et des personnels BIATSS, les membres du Conseil de la Composante (y compris les étudiants et



les personnalités extérieures) sont conviés à cet événement, qui se déroulera entre les bâtiments 10 et 11 du campus Triolet.

M. MARIN indique avoir également invité la Présidence de l'Université de Montpellier, les Vice-présidents, les Directeurs des UFR, Ecoles et Instituts, et les Directeurs des services centraux.

M. MARIN informe qu'à cette occasion, **M. AUGE**, **M. HOFFMANN** et lui-même ont prévu de faire un discours. Il est également envisagé la présentation du nouveau logo de la composante et du film consacré à la Faculté.

p.2

✓ *Appel à Projet Aliv'Equip*

M. MARIN annonce que des élus étudiants de la composante - **Mme PINATEL**, **M. DEMEULEMEESTER** et **M. CAMACHO-HENRIQUES** -, accompagnés de **Mme GAUCERAND**, Assistante de direction, ont répondu à l'appel à projet ALIV'EQUIP, proposé par l'établissement, en lien avec la CVEC.

M. MARIN explique que cet appel à projet consiste à proposer d'équiper des locaux et des espaces à destination des associations et des étudiants. Dans ce cadre, la Faculté a déposé 2 projets :

- « Make the terrace alive ! » qui présente un aménagement de la terrasse du bâtiment 36, 2^{ème} étage avec mise à disposition de tables et de bancs, de 2 babyfoot et de transats, afin d'en faire un lieu de coworking, de convivialité et de détente. **M. MARIN** fait part de son fort souhait pour que ce lieu, actuellement interdit au public, puisse enfin ouvrir et exister comme il se doit. Il rappelle que la terrasse est fermée pour des raisons de sécurité, mais l'architecte qui l'a conçue assure qu'elle répond aux normes exigées.

- « Parcours de santé - Campus Triolet ». Comme l'intitulé l'indique, l'objectif de ce projet est d'aménager, à divers endroits stratégiques du campus Triolet, un parcours sportif, équipé de différents matériels (vélos chargeurs, elliptiques, etc.). Les composantes Polytech et l'IAE, très intéressées, se sont associées à la Faculté pour la réalisation de ce programme et participeront à hauteur de 2500 €.

M. MARIN remercie les étudiants et **Mme GAUCERAND** pour leur implication précieuse dans ces projets essentiels pour la communauté FdS.

✓ *Affichage des notes*

M. MARIN informe que la charte UM recommande que les notes des contrôles terminaux soient affichées uniquement après la délibération des jurys. Il rappelle que les années précédentes, les résultats étaient saisis dans Apogée comme des contrôles continus, afin que les étudiants aient accès à leurs notes plus rapidement.

M. MARIN explique que les services de la scolarité et le pôle OFSI ont travaillé sur cette problématique et ont trouvé une solution afin que les notes des 474 épreuves concernées puissent être mises à disposition des étudiants sur Apogée : une mention sera affichée, précisant qu'il s'agit de notes provisoires.

✓ *Prévisionnel Enseignant*

M. MARIN rappelle la contrainte réglementaire, pour l'Université de Montpellier, de présenter devant les instances, au mois de septembre de chaque année universitaire, un vote relatif au prévisionnel des enseignements, **M. MARIN** explique que les services 2021-2022 validés par



les enseignants vont être directement reportés dans le prévisionnel 2022-23. Du 20 juin au 3 juillet, les enseignants auront la possibilité, s'ils le souhaitent, d'apporter des modifications à ce prévisionnel.

M. MARIN explique que le Comité de Direction (CoDir), après débat, a constaté que la composante manquait de visibilité. L'outil prévisionnel mis en place devrait permettre de récupérer les données et de préciser la manière dont les informations seront synthétisées. Avant de prendre une décision, le CoDir décidera de ce qu'il convient de faire au mieux.

M. MARIN ajoute que l'UM va communiquer aux enseignants la procédure à suivre pour renseigner leur prévisionnel. Il estime que refuser de rentrer dans ce process serait une erreur car à terme il faudra, de toutes façons, y procéder.

M. MARIN insiste sur le fait qu'il s'agit d'une phase expérimentale. La Direction réfléchit aux modalités d'utilisation de cet outil.

M. GUILLET regrette que la réflexion portée par le groupe de travail mis en place par l'UM n'ait pas été prise en compte. Il fait part du décret n°84 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

M. GUILLET constate que le processus prévisionnel n'a pour objectif que de sécuriser juridiquement d'éventuels problèmes, notamment pour les enseignants qui ne disposent pas de tout leur service, ce qui représente, à son avis, 10% du quota.

Pour **M. GUILLET**, le prévisionnel devrait être collégial. Il aurait apprécié que le prévisionnel de tous les collègues soit visible par département, afin de mieux comprendre comment est fixé le fonctionnement du prévisionnel au sein de chaque département, et recueillir aussi l'adhésion des personnels à la politique d'attribution des enseignements au sein du département.

M. MARIN approuve les propos de **M. GUILLET** et ajoute que Sensei, outil dont se servent toujours des départements d'enseignement, donne accès aux services d'enseignement prévisionnel des enseignants. Il précise que cette transparence est rejetée par certaines composantes de l'UM et non par la Direction de la Faculté des Sciences.

M. GUILLET pense que chaque composante doit être libre de choisir d'appliquer cette transparence ou pas.

M. MARIN rappelle que des enseignants de la Faculté interviennent dans d'autres composantes, ce qui peut effectivement représenter une difficulté d'affichage.

M. VIRAZEL confirme les propos de **M. MARIN**. Il ajoute que les extractions effectuées à partir de l'application pourront être déployées, vues et communiquées par chaque Département.

M. MARIN répète et insiste, il s'agit d'une phase expérimentale de l'outil. Dès que la Faculté aura une visibilité plus précise du rendu, elle pourra prendre une décision. Il ne veut pas se montrer négatif dès le départ : « peut-être que cet outil nous aidera, et permettra aux départements d'avoir une vision plus claire, et que la Faculté pourra le rendre plus transparent. Restons zens mais vigilants ».

✓ *Campagne d'emploi des EC*

M. MARIN informe que les campagnes d'emploi des enseignants chercheurs ont été remontées par les comités de sélection. Il se félicite que les classements proposés par la Faculté des Sciences aient été validés par le CAC du 30 mai dernier.

✓ *Evaluations RIPEC volet C*



M. MARIN indique que ce lundi 30 mai, en séance du CAC, la remontée des évaluations RIPEC volet C a été effectuée par les rapporteurs désignés. En tant qu'élu, en CAC restreint, **M. MARIN** a pu suivre très précisément ce dossier. En tant que Directeur de la Faculté des Sciences, il a, lors de cette instance, milité et obtenu que les notes rapportées ne soient pas modifiées par les membres du CAC.

M. MARIN a également constaté d'importantes hétérogénéités dans l'attribution des notes. Il pense nécessaire de modifier le process et d'opérer à une indispensable harmonisation. Il explique que les rapporteurs ont des niveaux d'exigence, en terme d'évaluation, qui ne sont pas équivalentes.

M. MARIN précise que c'est le manque de cadrage qui a mis en difficulté les rapporteurs sur l'éligibilité des dossiers. Il va donc demander qu'un cadrage soit mis en place même s'il sait que cela ne sera pas simple. Il explique que le bureau du CAC a tenté de définir des critères généraux, qui ont échoué, du fait de la diversité de chacune des composantes de l'établissement. Malgré cette difficulté, **M. MARIN** estime qu'il faut, tout de même, travailler sur ce point.

M. GUILLET souhaite évoquer le cas de 2 dossiers ayant obtenu un triple C. Il précise que les cas compliqués sont peu nombreux (une dizaine) et que le CAC pourrait prendre le temps de les examiner plus en détail.

M. GUILLET, M. MARIN et **M. RETORÉ** échangent sur le cadrage des notations que pourrait adopter le CAC.

M. MARIN rappelle que la Faculté n'a pas les mêmes demandes de cadrage que d'autres composantes. La comparaison des dossiers n'est pas facile car les provenances des candidats sont différentes.

M. MARIN présente la suite du process et indique que 2 rapporteurs du CNU y seront associés. Il faudra, ensuite, sur la base des notes, décider qui obtiendra, ou pas, ce volet RIPEC, en sachant qu'il inclut l'ancienne PEDR.

✓ *Repyramidage ITRF*

M. GUEVELLOU étant retenu au bâtiment 30 pour des tests de prévention incendie, **M. MARIN** donne quelques éléments.

M. MARIN indique que des mails ont été transmis par l'UM concernant le repyramidage des personnels ITRF. Il informe qu'il est prévu un certain nombre de postes à l'échelle de l'université pour le passage de la catégorie B à A et de façon plus précise 14 postes à l'échelle de l'Université pour le passage de la catégorie C à B.

b- Questions Diverses

M. MARIN demande à l'assemblée si elle a des questions diverses qu'il pourra traiter en fin de séance ou lors d'une prochaine séance

Mme BERARD demande s'il est possible d'obtenir un bilan des problèmes rencontrés lors de la dernière session d'examen.

Mme HURTREZ et **M. LEMOIGNO** précisent qu'un bilan sera effectivement présenté à l'assemblée dès qu'il sera réalisé. Un manque de communication est à signaler concernant certaines épreuves, et une épreuve a même dû être reprogrammée, car un enseignant, absent le jour de l'examen, n'avait pas déposé les sujets.



M. MARIN constate qu'il y a eu des couacs, auxquels la direction va remédier, et elle va également réfléchir à perfectionner l'organisation des examens. Il insiste, « il s'agit d'une volonté de la direction ». Il répond à **Mme BERARD** que ce point sera présenté au Conseil dès que les services qui préparent actuellement les sessions 2 des semestres impairs et pairs, auront effectué le bilan de cette session qui vient juste de se terminer.

p.5

2 Vote du relevé de conclusions du Conseil d'UFR

M. MARIN note que le relevé de conclusions du 27 avril 2022, plus synthétique que les procès-verbaux, a été mis en ligne tardivement. Il ajoute que cela a également été le cas de certains documents présentés durant cette séance, mais il espère que cela ne gêne pas les membres du Conseil, d'autant que ces dossiers ne nécessitent pas de vote.

M. MARIN demande à l'assemblée si elle a des remarques, modifications à apporter à ce document.

Mme BERARD reconnaît que la mise en ligne a été tardive et pense qu'il serait plus raisonnable de laisser le temps aux conseillers de lire ce relevé de conclusions avant de procéder à sa validation.

M. MARIN prend note de la remarque de **Mme BERARD** et indique que le relevé de conclusions du 27 avril 2022, relatif à l'élection du Directeur de la Faculté des Sciences sera soumis à l'approbation du Conseil lors de la prochaine séance.

3 Présentation et désignation des Chargés-es de mission de la Faculté des Sciences - Annexe 1

M. MARIN rappelle que les Directeurs adjoints ont été élus en séance du 17 mai dernier, par le Conseil. Ce jour, le conseil est invité à se prononcer sur la proposition des chargés-es de mission qui les accompagneront dans leurs fonctions. Il signale que les CV et les lettres de missions de chacun-e sont à disposition de l'assemblée, sur Moodle.

M. MARIN indique que conformément aux statuts, la nomination des chargés-es de mission, ainsi que leur lettre de mission, sont soumises à l'approbation du Conseil de la Faculté.

M. MARIN précise qu'il existe 2 terminologies concernant les chargés-es de mission :

- la charge de mission permanente,
- la charge de mission transversale.

M. MARIN excuse **M. ARINERO** et **M. GUIZAL** qui n'ont pu être présents ce jour en Conseil. Il se chargera lui-même de les présenter et représenter.

M. MARIN propose de débiter par la présentation de la charge de mission permanente, et plus précisément, celle concernant les études.

- ✓ *Licences* - **M. BOUDET** et **Mme GODEFROY**
- ✓ *Masters* - **Mme LORIN-NEBEL** et **M. PLEZ**
- ✓ *Relations avec l'enseignement scolaire* - **M. MUNCH**



✓ *Parcoursup et Trouver Mon Master - M. ARINERO*

Le Conseil valide cette composition et **Mme HURTREZ**, Directrice adjointe des Etudes le remercie pour cette unanimité. Elle précise qu'au vu de la charge de travail et des urgences, l'équipe a déjà commencé à se réunir et à travailler.

M. MARIN suggère de poursuivre la présentation des missions permanentes :

✓ *Evaluation - M. CASTELLON*

Mme QOBAA sollicite des précisions sur les enquêtes réalisées auprès des étudiants.

M. CASTELLON lui répond que les statistiques émanant de ces enquêtes sont normalement à disposition sur l'ENT, et transmises à la tutelle. Il regrette que peu d'étudiants répondent à ces questionnaires. Aussi, il compte sur **M. CAMACHO-HENRIQUES** pour créer la dynamique nécessaire et motiver les étudiants à répondre.

M. GUILLET note que le réseau des délégués devra être lancé d'une façon plus large en septembre. Il craint que cela ne représente un gros travail, notamment concernant les L1.

M. CASTELLON lui précise qu'il travaillera en lien avec **M. CAMACHO-HENRIQUES**, Représentant des étudiants auprès de la Direction.

Mme QOBAA rappelle qu'un des principaux objectifs de **M. CAMACHO-HENRIQUES** consiste à mettre en place un véritable réseau des délégués par promotion, ceci afin de remonter très précisément les problématiques étudiantes à la Direction de la Faculté.

M. MARIN rappelle que les missions de **M. CAMACHO-HENRIQUES** ont été présentées à l'assemblée en séance du 17 mai dernier.

✓ *Numérique pour la pédagogie - Mme ARIGON*

M. GUILLET souhaite revenir sur certains points de la présentation de **Mme ARIGON** « S'assurer du suivi des matériels et logiciels informatiques mis à la disposition des usagers de la FdS concernant la pédagogie » et « Faciliter la mise en œuvre des projets numériques pédagogiques de la FdS ». Il fait part des difficultés rencontrées avec certains outils mis en place, notamment pour la collecte des MCC.

Mme ARIGON explique qu'il y a une volonté réelle d'ouvrir des salles informatiques aux étudiants, mais elle signale un manque de moyens matériels. Pour pallier ce manque, elle informe qu'il est prévu de définir des créneaux de réservation et de faire appel à des emplois étudiants pour l'accueil des usagers.

M. PUECH précise que le département informatique a mis à disposition de ses étudiants une salle équipée. Cette action a obtenu un fort succès et les étudiants d'autres départements ont pu, également, en bénéficier.

Concernant le point « Faciliter la mise en œuvre des projets numériques pédagogiques de la FdS. », **Mme ARIGON** indique qu'il s'agit d'un travail en lien avec les chargés de mission Systèmes d'Information. Elle se rappelle d'une demande faite auprès de la DSIN, il y a 3 ans et des difficultés rencontrées pour réaliser des modifications sur des applications utilisées par l'ensemble des composantes de l'établissement.

✓ *Mobilités entrante/sortante - M. AZEMA*



Mme BERARD constate que dans la présentation de la fiche de mission de **M. AZEMA**, il est évoqué l'accueil d'étudiants non francophones, notamment à travers des formations en anglais.

M. AZEMA indique que les masters Structurations de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence (SFRI) se mettent en place et qu'il va falloir communiquer sur leur ouverture. Il ajoute que chaque année, la Faculté, à travers le pôle des Relations Internationales, organise des réunions d'information.

Mme LEREDDE regrette le peu d'informations auprès des départements d'enseignement. Elle informe qu'au sein de son département, qui est concerné par un master IDIL, nombre de collègues étaient d'accord sur le principe mais ils ont refusé de dispenser leurs cours en anglais.

M. MARIN note qu'il faudra procéder à un point sur les Structurations de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence.

✓ *Recherche* - **Mme MARTINEZ** et **Mme PERRIN**

M. MARIN rappelle que cette mission lui incombait lors de la précédente direction de la Faculté. Il ajoute que cette fonction représente un gros travail de lien entre la composante et les laboratoires et remercie **Mme MARTINEZ** et **Mme PERRIN** de prendre la suite.

✓ *Systèmes d'Information* -- **Mme LEBRANCHU**, **M. PUECH** et **M. VIRAZEL** (cf. Annexe 1)

Mme QOBAA demande si une piste de réflexion est menée pour faciliter la collecte des MCC.

M. VIRAZEL répond que ce n'est pas la collecte qui pose problème mais « comment la rendre utilisable ». L'outil permettant la collecte est, aujourd'hui opérationnel, mais il devrait « cracher » des données compréhensibles pour qu'APOGEE soit programmable.

Mme QOBAA s'excuse, elle avait compris que c'était la collecte qui posait problème et non la retransmission des données.

Mme BERARD demande s'il est prévu une analyse réelle des besoins et une clarification des flux d'informations qui circulent.

M. VIRAZEL informe avoir obtenu une promesse concernant la mise à disposition de moyens humains pour faire du développement au titre de la Faculté des Sciences.

M. PUECH ajoute qu'il est prévu que les chargés de mission Systèmes d'Information effectuent le tour des départements afin de recenser et de centraliser les besoins et les pratiques pour essayer de les rendre plus uniformes.

M. MARIN demande à l'assemblée si elle valide cette proposition de charges et de chargés·es de mission.

Le Conseil donne un avis positif unanime et **M. MARIN** l'en remercie.

M. MARIN indique qu'il reste à présenter les Chargés de mission transversale

✓ *Développement Durable* - **M. DESBROSSE**

M. ROCHE interroge **M. DESBROSSE** sur les questions qui peuvent se poser concernant le lien entre le développement durable et le LMD, les stages, et les projets tutorés.

M. DESBROSSE explique avoir fait le constat que les emplois du temps sont très chargés et que les étudiants ont un temps de travail compliqué, comportant divers besoins



(pluridisciplinaire, de langue, de discipline). Avec cette charge, il ne sait pas encore comment les étudiants peuvent disposer de temps à consacrer à quelque chose de relatif au développement durable. Il n'a pas d'idée préconçue sur la forme que cela pourrait prendre.

M. MARIN remercie **M. DESBROSSE** d'insister sur le caractère collectif du développement durable ; enseignants, BIATSS et étudiants doivent s'impliquer pour que le résultat et l'impact ne soient pas limités.

p.8

- ✓ *Handicap, Égalité et Diversité* - **M. LE CLEZIO**
- ✓ *Conventions et partenariats* - **M. GUIZAL**

M. MARIN demande à l'assemblée si elle est assez informée sur cette proposition relative à la charge de mission transversale.

Pour **M. MARIN**, ces échanges sont importants et la validation de ces chargés de mission doit apporter une visibilité sur la mise en œuvre des actions politiques promises lors des Conseils du 27 avril et 17 mai derniers.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la composition des chargés·es de mission de la Faculté des Sciences suivante :

- Licences : **M. BOUDET** et **Mme GODEFROY**
- Masters : **Mme LORIN-NEBEL** et **M. PLEZ**
- Relations avec l'enseignement scolaire : **M. MÜNCH**
- Parcoursup et Trouver Mon Master : **M. ARINERO**
- Evaluation : **M. CASTELLON**
- Numérique pour la pédagogie : **Mme ARIGON**
- Mobilité entrante/sortante : **M. AZEMA**
- Recherche : **Mme MARTINEZ** et **Mme PERRIN**
- Systèmes d'Information : **Mme LEBRANCHU**, **M. PUECH** et **M. VIRAZEL**,
- Développement Durable : **M. DESBROSSES**
- Handicap, Égalité et Diversité : **M. LE CLEZIO**
- Conventions et partenariats : **M. GUIZAL**

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 33
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 33

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la composition des chargés·es de mission de la Faculté des Sciences suscitée.



M. MARIN remercie le Conseil de sa confiance et se félicite que la Direction de la Faculté des Sciences soit désormais au complet. Il précise que les chargés.es de mission seront invités.es au Conseil dès lors qu'un point les concernera.

p.9

4 Validation du fonctionnement du Bureau du Conseil FdS

M. MARIN rappelle que l'assemblée avait, en séance du 17 mai dernier, convenu qu'une proposition consensuelle serait présentée et soumise au vote en conseil de ce jour. Le Conseil avait convenu que le Bureau serait composé de deux membres élus au Conseil par liste et par collège (A, B, Usagers et Biatss).

Les listes indiquent les noms des personnes qui composeront le Bureau :

Collèges	Titulaires	Suppléants
A	Mme CERDAN M. GUILLET	M. VIRAZEL Mme KACI
B	M. AZEMA Mme BERARD	Mme GODEFROY M. CANADAS
Usagers	Mme PINATEL M. ROCHE	M. DEMEULEMEESTER Mme NANNINI
BIATSS	Mme FERNANDEZ M. VINDOLET	M. KOUADRI Mme ENDRES

M. MARIN se félicite que la diversité soit si bien représentée au sein de cette instance et remercie le Conseil pour cette proposition consensuelle.

5 Vote des tarifs du stage d'été pour la préparation à l'Agrégation interne de mathématiques

Mme NYSSSEN présente le stage d'été relatif à la préparation de l'agrégation interne de mathématiques et explique les raisons de l'augmentation des tarifs

M. MARIN regrette que le rectorat se désengage et que ce soit à la Faculté des Sciences de prendre en charge cette formation, en l'organisant et en mettant à disposition des salles et un enseignant.

M. RETORÉ trouve désolant de demander 50€ à des personnes qui souhaitent se former durant les vacances estivales, parce que le rectorat ne souhaite pas participer.

Mme NYSSSEN indique qu'avec **M. MÜNCH**, ils doivent rencontrer le rectorat à ce sujet dans les jours à venir.



Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le tarif de 50€ par personne participant au stage d'été de préparation à l'agrégation interne de mathématiques.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 33

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 33

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 6

*Le Conseil donne un avis **FAVORABLE** au tarif de 50€ par personne participant au stage d'été de préparation à l'agrégation interne de mathématiques.*

Les conseillers qui se sont abstenus signalent qu'ils ne l'ont pas fait contre le stage en lui-même mais contre le principe de paiement.

6 Votes de conventions

a- 2 Conventions de partenariat CPGE avec les lycées Mermoz et Joffre de Montpellier

M. MARIN note que les 2 conventions de partenariat présentées ce jour (avec les lycées Joffre et Mermoz de Montpellier) correspondent à la nouvelle version du renouvellement de la convention-type relative aux CPGE tripartite qui a été transmise par le Rectorat de l'Académie de Montpellier.

M. MARIN explique que cette convention se décline en deux parties :

- la convention cadre de partenariat : avec un cadrage tripartite entre le Lycée, le Rectorat et l'Université de Montpellier. Aucune modification n'a été apportée.

- l'annexe à la convention cadre de partenariat : c'est la convention d'application entre le Lycée et l'Université représentant et agissant pour le compte de la Faculté des Sciences. **M. MARIN** indique que cette dernière a fait l'objet de discussions entre les partenaires.

M. MARIN informe que cette convention est applicable durant toute la durée du contrat pluriannuel de site, soit jusqu'au 31 août 2027.

M. MARIN précise que via cette convention, le lycée Joffre de Montpellier propose les formations :

- CPGE scientifiques MPSI (Mathématiques, Physique et Sciences de l'Ingénieur),
- CPGE scientifiques PCSI (Physique-Chimie et Sciences de l'Ingénieur),
- CPGE scientifiques BCPST 1 (Biologie Chimie Physique Sciences de la Terre),
- CPGE scientifiques MP (Mathématiques et Physique),
- CPGE scientifiques PC (Physique et Chimie),
- CPGE scientifiques PSI (Physique et Sciences Industrielles),
- CPGE scientifiques BCPST 2 (Biologie Chimie Physique Sciences de la Terre).



Quant au lycée Mermoz de Montpellier, via cette convention ; il propose les formations CPGE :

- PTSI (Physique, Technologie, Sciences de l'Ingénieur),
- PT (Physique, Technologie),
- TPC 1 (Technologie, Physique, Chimie),
- TPC 2 (Technologie, Physique, Chimie).

p.11

Mme HURTREZ précise que des enseignants de la Faculté des Sciences participent et représentent la composante au sein des conseils de classe et qu'ils sont garants de l'attribution, ou non, des ECTS à délivrer pour d'éventuelles passerelles.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les conventions de partenariat entre :

- le Lycée Joffre de Montpellier, l'Université de Montpellier et le Rectorat de la Région académique Occitanie,
- le Lycée Mermoz de Montpellier, l'Université de Montpellier et le Rectorat de la Région académique Occitanie,

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME AUX conventions suscitées.

b- Convention de partenariat pédagogique parcours bi diplômant concernant le master « Sciences et Numérique pour la Santé » parcours « Physique biomédicale » et le parcours « Ingénierie des dispositifs pour la santé » et le diplôme d'ingénieur de l'Institut Mines Télécom d'Alès, des écoles de l'IMT et des autres écoles partenaires de l'IMT

M. MARIN note qu'il s'agit du renouvellement d'une convention - qui n'avait jamais été signée – du double diplôme actuellement porté par **M. LE CLEZIO** et mis à jour dans le cadre du LMD5.

M. MARIN relève la particularité et la difficulté pour élaborer cette convention ; en effet le parcours bi-diplômant est également ouvert aux autres écoles de l'IMT et aux écoles partenaires de l'IMT.

M. MARIN indique qu'un maximum de 7 étudiants de l'UM/FdS et de 20 étudiants de l'IMT Mines Alès ou des écoles partenaires de la convention, pourra être admis dans le cadre de ce cursus.

M. MARIN signale que cette convention est conclue pour la période d'accréditation.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les conventions de partenariat entre l'Université de Montpellier, l'Institut Mines-Télécom et l'Ecole X.



RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 31
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention suscitée.

p.12

M. MARIN remercie l'assemblée pour ces 2 votes unanimes.

Avant de clôturer la séance, **M. MARIN** informe qu'un Conseil extraordinaire se tiendra le vendredi 17 juin 2022. L'ordre du jour portera principalement sur la présentation et le vote de Diplômes Universitaires FdS, pour l'année 2022-2023, ainsi que la domiciliation à la Faculté d'associations étudiantes. Il ajoute que la prochaine séance plénière aura lieu le mercredi 6 juillet 2022.

M. MARIN remercie l'auditoire puis clôt la séance à 12 heures 10.

Le Président de séance

Jean-Michel Marin

La secrétaire de séance

Sandra Gaucerand